

À compter du 1^{er} janvier 2022

**La gestion des créances locales assurée
par la Trésorerie de Chaumont-en-Vexin est
transférée au Service de Gestion Comptable de Méru**

**L'accueil du public continue d'être assuré
au sein de l'Espace France Services
de Jouy-sous-Thelle
57 rue de Saint Michel
03.44.49.01.80**

Cet accueil prendra en charge toutes vos interrogations concernant vos impôts, amendes ou créances locales (cantine, eau, loyers communaux ...).

**Lundi (sauf le premier de chaque mois) de 9h à 12h
Mardi de 14h à 19h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h
Premier Samedi de chaque mois de 9h à 12h**

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MÉRU
17, rue Anatole France
60111 MERU CEDEX
Tél : 03 44 22 88 45
sgc.meru@dgfip.finances.gouv.fr



PAIEMENT DE PROXIMITÉ :

Si votre avis / facture est muni d'un QR Code / Data Matrix tel que celui-ci :

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone

Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Paiement autorisé en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire sans limitation de montant.

Vous avez la possibilité de payer vos impôts, amendes ou créances locales chez les buralistes suivants :

CHAUMONT-EN-VEXIN :

- LE SAINT MARTIN - 2 rue Roger Blondeau

LA HOUSOYE :

- LE BISTROT DU COIN - 2 route de Beauvais

MERU :

- LE BALTO - 65bis rue des Martyrs

- LE CELTIC - 34 place de l' Hôtel de Ville

GISORS :

- LE BRAZZA - 79 rue de la Libération

- LE JEAN BART - 1 rue de Paris

- LE MARYLAND - 55 rue de Vienne

Liste complète des buralistes partenaires : sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite